

Anticiper et réussir la transmission de son exploitation



L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur www.vivea.fr/vivea-en-region/



L'enjeu du renouvellement des générations est crucial pour la profession agricole mais également pour la société car la production agricole permet la souveraineté alimentaire, l'entretien des paysages et des espaces...

Les exploitants seniors, âgés de **55 ans ou plus**, représentent **44 %** des effectifs et accèdent moins à la formation professionnelle continue (14% contre 17%).

L'objectif du présent appel d'offre spécifique est de développer l'offre de formations permettant aux participants **d'anticiper, préparer et réussir au mieux la transmission de leur exploitation.**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation doit permettre aux participants de développer des compétences sur **au moins un** des objectifs visés suivants :

- ▶ Les étapes de la transmission
- ▶ La transmissibilité de ma ferme
- ▶ Les choix stratégiques (économiques, filières, investissements, attractivité...)
- ▶ La gestion du patrimoine
- ▶ Les aspects psychologiques de la retraite ou la reconversion, nouveau projet de vie
- ▶ La communication, la présentation de sa ferme, trouver un repreneur
- ▶ Les aspects pratiques de la transmission : démarches réglementaires, calcul de la retraite, date de la retraite, les délais, les dossiers
- ▶ L'évaluation de la valeur de la ferme
- ▶ Les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de la transmission
- ▶ ...

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

il est préconisé de mettre en œuvre :

- ▶ Des modalités pédagogiques centrées sur les participants
- ▶ Des Accompagnements Individualisés
- ▶ Des Formations Modulaires
- ▶ Des Formations Mixtes Digitales

À RETENIR

- ▶ **Période de réalisation** : 15/6/2024 au 31/3/2028
- ▶ **Publics / région** : Tous les contributeurs de la région Centre Val de Loire et plus particulièrement les + 55 ans
- ▶ **Durée de la formation** : 7h
- ▶ **Prix d'achat plafond** : 45 euros h/stag + PQF
- ▶ **Prise en charge plafond** : 45 euros h/stag + PQF
- ▶ **Préconisation CS = 0**
- ▶ **Demande de Financement** en Priorité 1, transmission, en cochant le projet « AOS Transmission d'entreprise »

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Julien Tuesta

Départements : 18 - 36 - 37

06 07 71 26 35

j.tuesta@vivea.fr

Morgane Husson

Départements : 28 - 41 - 45

06 77 80 31 36

m.husson@vivea.fr



Rédacteurs : VIVEA Délégation Ouest - Région Centre Val de Loire

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 06/2024

Date de révision : 06/2024

Titre de l'AOS	Anticiper et réussir la transmission de son exploitation
Validité de l'AOS	<p>Date de début 15/06/2024 Date de fin 31/12/2027</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 500 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offre</p> <p>L'enjeu du renouvellement des générations est crucial pour la profession agricole mais également pour la société car la production agricole permet la souveraineté alimentaire, l'entretien des paysages et des espaces...</p> <p>De nombreuses initiatives sont en cours sur ce sujet : un groupe de travail national interne à VIVEA, une étude a été menée en Bretagne, un appel à innovation en Auvergne-Rhône-Alpes, des appels d'offres dans plusieurs régions.</p> <p>En région Centre Val de Loire, la baisse du nombre d'exploitations (-20,6 %) a entraîné une diminution de la population des exploitants agricoles entre 2010 et 2020 (-21,5 %), plus rapide qu'en France métropolitaine (-18 %). Les exploitants seniors, âgés de 55 ans ou plus, représentent 44 % des effectifs, soit 4,6 points de plus qu'en 2010.</p> <p>La moitié de ces exploitations sont dirigées par au moins un exploitant senior, âgé de 55 ans ou plus. Cette tendance est plus fréquente pour les exploitations spécialisées en fruits ou en élevage.</p> <p>Un peu plus d'un quart des exploitations sont dirigées par au moins un exploitant qui a dépassé 60 ans.</p> <p>Parmi ces dernières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un tiers des agriculteurs ne prévoient pas d'arrêter leur activité prochainement. - un quart envisage une reprise, souvent par un membre de la famille. - un tiers des exploitants ne savent pas ce que va devenir leur exploitation dans les trois prochaines années. <p>Les données de VIVEA sur les contributeurs de la région confirment cette tendance avec une population de 55 ans et plus représentant plus de 31% du total (6897 contributeurs en 2023). Ce public accède moins à la formation professionnelle continue (14% contre 17%).</p>



<p>Public éligible à VIVEA</p>	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité) , conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contributeurs de plus de 55 ans <p>Le périmètre géographique Région Centre Val de Loire</p>
<p>Objectifs généraux de l'appel d'offre</p>	<p>L'objectif du présent appel d'offre spécifique est de développer l'offre de formations permettant aux participants d'anticiper, préparer et réussir au mieux la transmission de leur exploitation.</p>
<p>Actions attendues</p>	
<p>Objectifs de formation</p>	<p>La formation doit permettre aux participants de développer des compétences sur au moins un des objectifs visés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étapes de la transmission - La transmissibilité de ma ferme - Les choix stratégiques (économiques, filières, investissements, attractivité...) - La gestion du patrimoine - Les aspects psychologiques de la retraite ou la reconversion, nouveau projet de vie - La communication, la présentation de sa ferme, trouver un repreneur - Les aspect pratiques de la transmission : démarches réglementaires, calcul de la retraite, date de la retraite, les délais, les dossiers - L'évaluation de la valeur de la ferme - Les aspect juridiques, fiscaux et sociaux de la transmission - ...
<p>La durée de la formation</p>	<p>La durée minimum doit être de 7 h</p>
<p>Période de réalisation des actions</p>	<p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024 Date début 15/6/2024 et fin des formations 31/3/2025</p>
<p>Modalités de formation</p>	<p>Les modalités pédagogiques Pour ces actions de formation, il est préconisé de mettre en œuvre des modalités pédagogiques centrées sur les participants afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire travailler les agriculteurs et agricultrices sur leur propre situation - Impliquer les agriculteurs dans la formation au travers d'échanges. <p>Les modalités suivantes sont préconisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement Individualisé - Formations Modulaires - Formations Mixtes Digitales <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p>Moyens d'encadrement</p>



	Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.
Autres critères	<p>Modalités d'évaluation : Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation. Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
Modalités de prise en charge	
Engagement de l'organisme	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p>
Critères de sélection	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé. ▶ Les compétences des formateurs
Conditions de prise en charge par VIVEA	
Prix d'achat	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 45 TTC par heure/stagiaire.</p> <p>Les élus du comité VIVEA CVL préconisent une contribution stagiaire à 0. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
Prise en charge	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.</p>



	VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge. Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs.
Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	1
Nombre de participants maximum par action	15
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	▶ Oui
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	▶ Oui
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	▶ Oui
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation : <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité « P1- CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE » • Dans le domaine de compétence « transmission » • En cochant le projet : « AOS transmission d'entreprise »
Champ d'application	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne : la région Centre Val de Loire

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Julien Tuesta, conseiller VIVEA – j.tuesta@vivea.fr